

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Catherine JULLIEN, Hubert FERRAND, Evelyne MOINEAU et Eric MOULA, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Mme Séverine GOURVENEC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- **ENTEND** le compte rendu du conseil communautaire de Suipe et Vesle du 20 mars

- **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2013

Résultats cumulés 2013	DEPENSES 2.059.313,81 €	RECETTES 2.062.190,53 €	SOLDE + 2.876,72 €
-------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **DECIDE**, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

⇒ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 558 419,66 €,

Le surplus est affecté en recette de fonctionnement et porté sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour 2 876,72 €.

- **VOTE** à l'unanimité le Budget Primitif 2014 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes : 1.456.576,72 €

- dépenses : 1.456.576,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes : 999.419,66 €

- dépenses : 999.419,66 €

- **DECIDE** de maintenir ces taux d'imposition pour 2014 soit :

Nature	Bases prévisionnelles	Taux	Montants
Taxe d'habitation	2 713 000,00	2,38	64 569,00
Taxe foncière propriétés bâties	1 724 000,00	2,47	42 583,00
Taxe foncière non bâties	273 900,00	2,72	7 450,00
TOTAL			114 602,00

Le produit attendu de ces taxes est de 114 602 € contre 111 615 € en 2013

- **DECIDE** de créer un emploi de saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 28 avril jusqu'au 30 septembre 2014 (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

- **FIXE** la rémunération versée sur la base du SMIC, soit **9,53 € brut**

- **HABILITE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

- **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs pour l'utilisation des salles et propriétés communales,
 - **PRECISE** que la location de la Salle Robert Chaboudé est soumise au versement d'une caution de 800,00 €.
- Il est rappelé que la réservation de cette salle est subordonnée au versement d'arrhes correspondant à la moitié du prix de location.
- **PRECISE** que la location de la maison du Parc est soumise au versement d'une caution de 500,00 €.

 - **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation formulée par le Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI), sis à l'arche de la Défense, Paroi Nord – 92055 LA DEFENSE, afin de poursuivre l'exploitation d'un dépôt d'hydrocarbures situé sur le territoire de la commune de l'Epine (51460)

 - **DESIGNE** les représentants titulaires et suppléants dans les différentes commissions de travail de la Communauté de Communes de Suipe et Vesle.

Le Maire

Hubert ARROUART